



Budget du Québec 2017

Recension et analyse des mesures liées à l'éducation des adultes

Document de travail produit par l'ICÉA à la suite de la
présentation du plan économique du Québec

7 avril 2017

www.icea.qc.ca

COORDINATION

Louise Brossard, chercheuse en éducation des adultes

ANALYSE ET RÉDACTION

Hervé Dignard, agent de recherche et de développement

© La reproduction de ce document, en tout ou en partie, est encouragée à condition d'en mentionner la source.

Table des matières

1. Favoriser la réussite éducative [Québec 2017a, p. A.39].....	4
1.1. La réussite éducative dès la petite enfance [Québec 2017a, Tableau B.26, p. B.75]	5
1.2. Accompagner les élèves tout au long de leur parcours scolaire [Québec 2017a, Tableau B.29, p. B.78]	5
1.3. L'enseignement supérieur [Québec 2017b, Tableau 6, p. 14].....	6
1.4. Soutenir financièrement les étudiantes et les étudiants [Québec 2017b, Tableau 9, p. 24].....	7
2. Répondre aux besoins de la main-d'œuvre [Québec 2017a, Tableau B.55, p. B.168]	7
2.1. Promouvoir les métiers en demande [Québec 2017a, Tableau B.56, p. B.170]	8
2.2. Appuyer les entreprises dans la gestion de leur main-d'œuvre [Québec 2017a, Tableau B.57, p. B.171]	8
2.3. Soutenir davantage l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail [Québec 2017a, Tableau B.58, p. B.176].....	9
2.4. Appuyer la formation continue et le développement des compétences des travailleuses et des travailleurs [Québec 2017a, Tableau B.62, p. B.183].....	10
3. Favoriser un environnement sain, inspirant et connecté [Québec 2017b, pp. 26-28].....	11
3.1 Améliorer l'état du parc immobilier	11
3.2 Lab-école : donner le goût aux enfants d'apprendre	11
3.3 Bonifier les infrastructures technologiques à l'ère du numérique	11

Repères thématiques

Alphabétisation : 1.2 Accompagner les élèves tout au long de leur parcours scolaire (section v.)

Francisation : 1.2 Accompagner les élèves tout au long de leur parcours scolaire (section v.) et 2.3
Soutenir davantage l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail (section iii.)

Formation générale des adultes (FGA) et Formation professionnelle (FP) : 1.2 Accompagner les élèves
tout au long de leur parcours scolaire (section iv.)

1. Favoriser la réussite éducative

[Québec 2017a, p. A.39]

Pour faire suite aux consultations qui ont eu lieu à l'automne 2016, le gouvernement a décidé de mettre en place dès maintenant « des mesures structurantes visant à améliorer la réussite éducative dès la petite enfance et tout au long de la vie ». À cet effet, le budget présenté en mars fait état d'une somme de 3,4 milliards \$ sur cinq ans, soit :

- 130 millions de dollars pour la réussite éducative dès la petite enfance (point 1.1);
- 1,8 milliard de dollars pour améliorer l'accompagnement des élèves tout au long de leur parcours scolaire (point 1.2);
- 1,1 milliard de dollars pour l'enseignement supérieur afin d'améliorer la qualité de la formation et de relever le taux de diplomation aux études supérieures (point 1.3);
- 363 millions de dollars pour mieux soutenir financièrement les étudiants (point 1.4).

Ces crédits visent à « agir de façon précoce, intensive et concertée auprès des enfants, plus particulièrement auprès de ceux qui présentent des difficultés ».

TABLEAU A.12

Investissements additionnels du Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie (en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Vers une première politique de la réussite éducative							
– Petite enfance	27	21	21	21	21	21	130
– Préscolaire, primaire et secondaire	23	170	245	345	445	600	1 828
Des études supérieures qui répondent aux besoins de l'avenir du Québec							
– Offrir davantage de moyens pour l'enseignement supérieur	12	100	170	235	300	300	1 117
– Une aide financière bonifiée aux étudiants	—	43	80	80	80	80	363
TOTAL	62	333	515	681	846	1 001	3 438

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

↑ 10 % ↑ 15 % ↑ 75 %

À première vue le montant apparaît impressionnant. Cependant, une analyse détaillée de la distribution de ces crédits sur les cinq exercices financiers à venir permet de constater qu'à peine 10 % de ces fonds sont prévus pour 2017-2018 (333 M\$), comparativement à 15 % pour 2018-2019 (515 M\$) et 75 % pour les trois derniers exercices de la période proposée par le plan économique (voir le tableau A.12¹).

¹ Le plan économique du Québec, mars 2017, p. A.39

C'est donc dire que la plus grande partie des crédits prévus pour la réussite éducative ne se concrétisera qu'à partir de 2019-2020, soit dans un futur mandat du gouvernement actuel. C'est notamment le cas des fonds visant la réussite scolaire aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire et des fonds destinés à l'enseignement supérieur (voir le tableau A.12).

Bref, si le plan annoncé par le gouvernement apparaît ambitieux sur sa base quinquennale, ses débuts n'en demeurent pas moins modestes, avec des crédits totaux de 333 M\$ pour l'année à venir, sans compter le fait que 62 M\$ de ce plan ont déjà été dépensés en 2016-2017. Qui plus est, plusieurs mesures financées dans la cadre de ce plan se retrouvent dans d'autres champs d'intervention du gouvernement, comme la formation de la main-d'œuvre.

1.1. La réussite éducative dès la petite enfance

[Québec 2017a, Tableau B.26, p. B.75]

Quelque 127 millions \$ sont prévus d'ici 2021-2022, dont 20 M\$ pour 2017-2018 pour la mise en place de quatre mesures favorisant la réussite éducative dès la petite enfance :

- i. soutenir la qualité de l'intervention éducative : 12 M\$ par année sur cinq ans (pour un total de 67,4 M\$, comprenant les 7,4 M\$ de l'exercice 2016-2017);
- ii. bonifier les interventions visant l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance : 5 M\$ par année sur cinq ans (pour un total de 25 M\$);
- iii. améliorer les interventions destinées aux enfants en milieux défavorisés : 3 M\$ par année sur cinq ans (pour un total de 15 M\$);
- iv. aide financière destinée au milieu communautaire : 20 M\$ en 2016-2017 (aucune somme annoncée pour la période allant de 2017-2018 et à 2021-2022).

Ces sommes apparaissent également réparties sur les cinq exercices financiers du Plan économique proposé, à l'exception de l'aide financière destinée au milieu communautaire qui est concentrée en 2016-2017.

1.2. Accompagner les élèves tout au long de leur parcours scolaire

[Québec 2017a, Tableau B.29, p. B.78]

Un peu plus de 1,8 milliard \$ est prévu d'ici 2021-2022, dont 170 M\$ en 2017-2018 pour la mise en place des mesures suivantes :

- i. apporter un soutien aux parents du préscolaire et du primaire afin de soutenir les enfants et de prévenir les difficultés d'apprentissage : 15 M\$ sur cinq ans, dont 2 M\$ en 2017-2018 pour des activités de sensibilisation (conférences de spécialistes) et des ateliers (éveil à la lecture, estime de soi); [Québec 2017b, p. 6]
- ii. permettre aux jeunes de partir du bon pied dès le préscolaire et la première année du primaire : 915 M\$ sur cinq ans dont 94 M\$ en 2017-2018 pour fournir des ressources additionnelles (spécialistes et professionnels) aux enseignantes et aux enseignants du préscolaire et de la première année du primaire afin de dépister les difficultés des élèves; [Québec 2017b, p. 7]
- iii. offrir un coup de pouce aux écoles primaires pour mieux appuyer la mise en œuvre de plans d'intervention auprès des élèves ayant des difficultés : 395 M\$ sur cinq ans dont 4 M\$ en 2017-2018 pour afin d'ajouter des ressources spécialisées dans les écoles primaires, de la 2^e à la 6^e année; [Québec 2017b, p. 8]

- iv. améliorer le soutien aux élèves du secondaire, en formation professionnelle (FP) et à l'éducation aux adultes (FGA) : 205 M\$ sur cinq ans dont 20 M\$ en 2017-2018 en ajout de ressources en services directs au secondaire afin de prévenir l'intimidation, la toxicomanie et le décrochage (dès 2017-2018) et en ajout de ressources complémentaires en FP et en FGA pour répondre aux besoins particuliers des élèves (à partir de 2018-2019); [Québec 2017b, p. 9]
- v. soutenir les initiatives qui favorisent l'alphabétisation et la francisation : 30 M\$ par année sur cinq ans pour 1) rehausser les services de francisation destinés aux nouveaux arrivants (classes d'accueil et autre) dans le réseau scolaire, 2). Financer les organismes d'action communautaire autonome (alpha et décrochage), développer de nouveaux projets, accentuer l'action des instances régionales de concertation, intensifier et pérenniser des services offerts aux élèves vulnérables. [Québec 2017b, p. 10]

Différentes autres mesures seraient financées par ces crédits : 49 M\$ pour favoriser la réussite dans un environnement inspirant et connecté; 44 M\$ pour répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'entrepreneuriat; et 44 M\$ pour d'autres mesures.

1.3. L'enseignement supérieur

[Québec 2017b, Tableau 6, p. 14]

Un peu plus de 1,1 milliard \$ est prévu d'ici 2021-2022, dont 100 M\$ en 2017-2018 afin d'améliorer la qualité de la formation et de relever le taux de diplomation aux études supérieures. À ce titre, quatre mesures sont présentées dans le Plan économique 2017 :

- i. rehausser le financement général des établissements d'enseignement supérieur : 746 M\$ sur cinq ans dont 41 M\$ en 2017-2018 pour améliorer la qualité de la formation, la diplomation et la réussite dans les universités et répondre à des préoccupations particulières des collèges (répondre aux priorités de chaque établissement, développer de nouveaux programmes, former des infirmières praticiennes spécialisées). Les universités recevraient 497 M\$ sur cinq ans, dont 29 M\$ en 2017-2018, et les collèges recevraient 249 M\$ sur cinq ans, dont 12 M\$ en 2017-2018; [Québec 2017b, Tableau 7, p. 15]
- ii. améliorer la réussite et l'intégration des étudiantes et des étudiants : 116 M\$ sur cinq ans dont 20 M\$ en 2017-2018 afin d'offrir un accompagnement adéquat aux personnes ayant des besoins particuliers (y compris les personnes vulnérables, en situation de handicap ou autochtones) et favoriser l'attraction des étudiantes et des étudiants internationaux; [Québec 2017b, pp. 17-18]
- iii. favoriser les partenariats et la concertation entre les établissements ainsi que la présence régionale : 71 M\$ sur cinq ans dont 11 M\$ en 2017-2018, notamment pour la création de pôles régionaux et soutenir des actions communes destinées à renforcer l'influence de ces établissements sur le développement économique de leur région; [Québec 2017b, pp. 20-21]
- iv. répondre aux besoins du marché du travail : 73 M\$ sur cinq ans dont 13 M\$ en 2017-2018 pour la mise en œuvre d'une stratégie d'attraction et de rétention des étudiants étrangers, appuyer la formation et le développement des compétences des travailleurs et favoriser l'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences. Les universités recevraient 59 M\$ sur cinq ans, dont 11 M\$ en 2017-2018, et les collèges recevraient 14 M\$ sur cinq ans, dont 2 M\$ en 2017-2018. [Québec 2017b, Tableau 8, p. 21]

D'autres mesures, dont les crédits s'élèvent à 112 M\$ sur cinq ans, dont 15 M\$ en 2017-2018, sont également prévues dans le Plan économique 2017.

1.4. Soutenir financièrement les étudiantes et les étudiants

[Québec 2017b, Tableau 9, p. 24]

Quelque 363 millions \$ sont prévus d'ici 2021-2022, dont 43 M\$ en 2018-2019, afin d'offrir un soutien financier accru aux étudiantes et aux étudiants. Outre la compensation du gouvernement fédéral qui apporte des modifications à l'aide financière, trois mesures sont mises en œuvre par le gouvernement :

- i. rehausser le seuil d'admissibilité à l'aide financière afin d'offrir des prêts à plus personnes étudiant à temps partiel;
- ii. ajouter un deuxième aller-retour par période d'études pour les personnes qui ont droit au remboursement des frais de transport aérien;
- iii. bonifier le Programme de remboursement différé pour aider plus personnes ayant contracté un prêt étudiant en situation financière précaire à gérer leur endettement.

2. Répondre aux besoins de la main-d'œuvre

[Québec 2017a, Tableau B.55, p. B.168]

En matière de formation de la main-d'œuvre, le Plan économique 2017 s'inscrit dans la continuité du Rendez-vous national de la main-d'œuvre qui l'a précédé d'un mois. Le Plan prévoit des crédits de plus de 288 millions \$ sur cinq ans, dont 44 M\$ en 2017-2018 pour « favoriser le développement de la main-d'œuvre du Québec » :

- 10 M\$ pour promouvoir les métiers en demande (point 2.1);
- 27 M\$ pour appuyer les entreprises dans la gestion de leur main-d'œuvre (point 2.2);
- 180 M\$ pour soutenir davantage l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail (point 2.3); et
- 72 M\$ pour appuyer la formation continue et le développement des compétences des travailleuses et des travailleurs (point 2.4).

On note en premier lieu que les crédits totaux pour la formation de la main-d'œuvre sont considérablement moins élevés que ceux dédiés à la réussite éducative : 288 M\$ sur cinq ans, comparativement à de 3,4 milliards \$ pour la même période. Par ailleurs, ici encore, la plus grande partie des crédits annoncés ne se concrétisera qu'à partir de 2019-2020, soit dans un futur mandat du gouvernement actuel.

On note également que le détail des crédits annoncés révèle qu'un peu moins de 100 M\$ sur cinq ans sont dédiés au développement des compétences (72 M\$) ou à l'accompagnement des entreprises dans la gestion de leur main-d'œuvre (27,4 M\$). De fait, si on s'intéresse spécifiquement à la formation donnée en milieu de travail, quelque 12,5 M\$ y sont consacrés sur cinq ans.

Il est cependant encourageant de constater que 103 M\$ sur cinq ans seront consacrés à la francisation des travailleuses et des travailleurs issus de l'immigration. Par contre, ici encore, seuls 10 M\$ sur cinq ans iront à l'appui à la francisation en milieu de travail.

Finalement, force est de constater que 107 M\$ des crédits totaux pour la formation de la main-d'œuvre sont en réalité des mesures financées dans le cadre du plan pour la réussite éducative.

TABLEAU B.55

Impact financier des mesures pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre
(en millions de dollars)

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Total
Promouvoir les métiers en demande	—	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-2,0	-10,0
Appuyer les entreprises dans la gestion de leur main-d'œuvre	—	-5,4	-5,5	-5,5	-5,5	-5,5	-27,4
Soutenir l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail	—	-25,7	-34,2	-36,5	-40,0	-43,0	-179,4
Appuyer la formation continue et le développement des compétences des travailleurs	—	-11,0	-13,0	-16,0	-16,0	-16,0	-72,0
Sous-total	—	-44,1	-54,7	-60,0	-63,5	-66,5	-288,8
Mesures financées dans le cadre du Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie	—	16,8	19,3	23,3	23,8	23,8	107,0
TOTAL	—	-27,3	-35,4	-36,7	-39,7	-42,7	-181,8

2.1. Promouvoir les métiers en demande

[Québec 2017a, Tableau B.56, p. B.170]

Quelque 10 millions \$ sont prévus d'ici 2021-2022, dont 2 M\$ en 2017-2018, afin de faire la promotion des métiers qui seront en demande dans les années à venir. Deux mesures sont envisagées à ce titre :

- i. mettre en valeur des métiers et des professions de qualité caractérisés par un manque de main-d'œuvre : 6 M\$ sur cinq ans dont 1,2 M\$ en 2017-2018 pour une stratégie de promotion s'adressant aux jeunes et aux travailleurs en réorientation;
- ii. renforcer l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes : 4 M\$ sur cinq ans, dont 800 000 \$ en 2017-2018, pour leur offrir un meilleur accès à toute l'information nécessaire au regard des perspectives de carrière.

Ces crédits sont répartis également sur les cinq années couvertes par le Plan économique 2017.

2.2. Appuyer les entreprises dans la gestion de leur main-d'œuvre

[Québec 2017a, Tableau B.57, p. B.171]

Un peu plus de 27 millions \$ sont prévus d'ici 2021-2022, dont 5,4 M\$ en 2017-2018, afin d'aider les entreprises à gérer efficacement leur main-d'œuvre, notamment en ce qui concerne le recrutement et la rétention des travailleuses et des travailleurs qualifiés. Le gouvernement propose à ce titre deux grands champs d'intervention :

- 1) accompagner les entreprises dans l'embauche, l'accueil et le maintien en emploi des travailleurs : 25 M\$ sur cinq ans dont 5 M\$ en 2017-2018 pour la réalisation de quatre mesures :

- i. accompagner les entreprises dans la gestion d'une main-d'œuvre diversifiée : 2,5 M\$ sur cinq ans dont 500 000 \$ en 2017-2018 pour intensifier certaines interventions d'Emploi-Québec, notamment l'aide au recrutement et au placement des personnes qui font partie de groupes sous-représentés sur le marché du travail offerte par les services aux entreprises; [Québec 2017a, p. B.172]
 - ii. soutenir l'embauche de personnes handicapées par les entreprises adaptées : 10 M\$ sur cinq ans dont 2 M\$ en 2017-2018 pour augmenter le nombre de postes adaptés subventionnés et ainsi mieux soutenir la croissance des entreprises adaptées; [Québec 2017a, p. B.173]
 - iii. accroître le soutien aux entreprises dans le développement des compétences des travailleuses et des travailleurs qualifiés : 10 M\$ sur cinq ans dont 2 M\$ en 2017-2018 afin qu'Emploi-Québec puisse soutenir des initiatives de formation adaptées aux besoins des entreprises qui visent le perfectionnement des travailleurs établis et démontrant un potentiel de développement; [Québec 2017a, p. B.174]
 - iv. intensifier les activités du Programme d'apprentissage en milieu de travail : 2,5 M\$ sur cinq ans dont 500 000 \$ en 2017-2018 pour faire en sorte que 900 travailleurs supplémentaires puissent bénéficier du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) annuellement. [Québec 2017a, p. B.174]
- 2) favoriser une meilleure intégration des femmes sur le marché du travail : 2,4 M\$ sur cinq ans dont 400 000 \$ en 2017-2018 pour la réalisation de deux mesures visant à :
- i. accroître la présence des femmes en emploi dans les secteurs d'avenir et favoriser la mixité en emploi : 1,5 M\$ sur cinq ans dont 300 000 \$ en 2017-2018 pour susciter davantage l'intérêt des jeunes femmes pour les emplois du futur; [Québec 2017a, p. B.175]
 - ii. favoriser l'intégration des femmes immigrantes sur le marché du travail : 900 000 \$ sur cinq ans dont 100 000 \$ en 2017-2018 afin qu'elles disposent d'une meilleure connaissance des possibilités d'emploi offertes au Québec ainsi que des lois et règlements en matière de conditions de travail. [Québec 2017a, p. B.175]

2.3. Soutenir davantage l'intégration des personnes immigrantes sur le marché du travail [Québec 2017a, Tableau B.58, p. B.176]

Un peu plus de 179 millions \$ sont prévus d'ici 2021-2022, dont 25,7 M\$ en 2017-2018, afin d'augmenter l'attractivité du Québec, d'attirer les meilleurs candidats étrangers et d'assurer leur rétention sur le marché du travail. Le gouvernement propose à ce titre quatre mesures :

- i. contribuer à l'acquisition d'expériences de travail au Québec : 40 M\$ sur cinq ans dont 4 M\$ en 2017-2018 pour la bonification du Programme d'aide à l'intégration des personnes immigrantes et des minorités visibles en emploi (PRIIME) et du programme Interconnexion de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Par ailleurs 400 000 \$ sur deux ans (2017-2018 et 2018-2019) seront consacrés à favoriser l'entrepreneuriat en région chez les personnes immigrantes; [Québec 2017a, Tableau B.59, p. B.177]
- ii. mettre en œuvre une stratégie d'attraction des étudiantes et des étudiants internationaux : 13,5 M\$ sur cinq ans dont 1,5 M\$ en 2017-2018 pour faire la promotion à l'internationale de l'offre éducative du Québec et attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans les régions du Québec; [Québec 2017a, p. B.179]

- iii. offrir un meilleur accès à la francisation pour les personnes immigrantes : 103,5 M\$ sur cinq ans dont 15,5 M\$ en 2017-2018 pour : 1) favoriser la participation à des cours de français à temps complet par la bonification et l'uniformisation de l'allocation hebdomadaire des personnes étudiant à temps complet et mettre en place un guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation (93,5 M\$ sur cinq ans dont 13,5 M\$ en 2017-2018); et 2) intensifier les interventions en matière de francisation d'Emploi-Québec, particulièrement auprès des petites entreprises afin qu'elles aient accès à une offre de formation individualisée en milieu de travail (10 M\$ sur cinq ans, dont 2 M\$ en 2017-2018); [Québec 2017a, Tableau B.60, p. B.179]
- iv. favoriser l'accès à la reconnaissance des acquis et des expériences : 22,5 M\$ sur cinq ans dont 4,5 M\$ en 2017-2018 pour : 1) mettre en place un guichet unique québécois pour la reconnaissance des acquis, notamment afin d'aiguiller les personnes immigrantes vers l'établissement le mieux adapté pour répondre à leurs demandes (5 M\$ sur cinq ans dont 1 M\$ en 2017-2018); et 2) développer des outils pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences, notamment afin d'accélérer le processus pour les personnes immigrantes (17,5 M\$ sur cinq ans, dont 3,5 M\$ en 2017-2018). [Québec 2017a, Tableau B.61, p. B.181]

2.4. Appuyer la formation continue et le développement des compétences des travailleuses et des travailleurs [Québec 2017a, Tableau B.62, p. B.183]

Quelque 72 millions \$ sont prévus d'ici 2021-2022, dont 11 M\$ en 2017-2018 afin de faciliter l'accès à différentes formations et de soutenir le développement d'une culture de l'apprentissage et du développement des compétences tout au long de la vie. Deux mesures sont proposées dans le Plan économique 2017 :

- i. favoriser l'accès aux études à temps partiel en formation professionnelle et technique : 36,5 M\$ sur cinq ans dont 5,5 M\$ en 2017-2018 pour la réduction des droits de scolarité associés aux études à temps partiel;
- ii. accroître l'accessibilité à la formation continue et à la formation d'appoint : 35,5 M\$ sur cinq ans dont 5,5 M\$ en 2017-2018 pour la mise en place de ressources supplémentaires permettant aux cégeps et aux commissions scolaires d'augmenter l'offre de formation continue dans toutes les régions du Québec et ainsi répondre plus adéquatement aux besoins de formation des entreprises.

3. Favoriser un environnement sain, inspirant et connecté

[Québec 2017b, pp. 26-28]

L'imposante somme de 1,1 milliard \$ sur cinq ans, dont 185 M\$ en 2017-2018, est prévue par le gouvernement pour les infrastructures éducatives. L'objectif est de faire en sorte que l'environnement physique des élèves et des étudiants soit tout à la fois « sécuritaire et stimulant » de manière à leur « donner le goût de réussir ». Voici la répartition de ces crédits pour les années à venir :

- 185 millions de dollars en 2017-2018;
- 516 millions de dollars en 2018-2019;
- 359 millions de dollars en 2019-2020;
- 70 millions de dollars pour les années ultérieures.

3.1 Améliorer l'état du parc immobilier

Le plan prévoit 400 M\$ sur quatre ans pour les commissions scolaires et 40 M\$ sur cinq ans pour les cégeps. Il sera ainsi possible de mettre en œuvre une quarantaine de projets d'agrandissement et de constructions nouvelles servant à accueillir de nouveaux élèves et étudiants.

3.2 Lab-école : donner le goût aux enfants d'apprendre

Une somme de 1,5 M\$ par année sera consacrée au projet « Lab-école », une initiative centrée sur la conception d'un nouveau milieu de vie qui donne aux enfants le goût d'apprendre et qui facilite le travail des enseignantes et des enseignants. Ce projet permettra d'examiner les meilleures pratiques et les plus beaux exemples de réussite en cette matière qu'on retrouve à l'étranger, de développer une expertise québécoise, de favoriser le partage de connaissance et, à terme, de construire les écoles « plus stimulantes ».

3.3 Bonifier les infrastructures technologiques à l'ère du numérique

Une somme de 200 M\$ sera consacrée aux infrastructures technologiques et à des initiatives mises en œuvre dans le cadre de la Stratégie numérique en éducation et en enseignement supérieur.

Sources :

Québec (2107a). *Le plan économique du Québec, mars 2017*, gouvernement du Québec, Québec. [En ligne], http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/PlanEconomique_Mars2017.pdf, (Consulté le 30 mars 2017).

Québec (2017b). *Éducation et Enseignement supérieur – Un plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie*, gouvernement du Québec, Québec. [En ligne], http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/Budget1718_Education.pdf, (Consulté le 30 mars 2017).



Institut de coopération
pour l'éducation des adultes

4321, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2H 1T3

www.icea.qc.ca | 514 948-2044